

SÉNAT DU CANADA

BILL D.

Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff.

Préambule.

CONSIDÉRANT qu'Ethel May Sherriff, demeurant en la ville de Picton, province d'Ontario, épouse de Weldon Sherriff, imprimeur, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Toronto, dite province, a, par voie de pétition, allégué que, le vingtième jour de février 1895, en ladite ville, ils ont été mariés, et qu'elle était alors Ethel May Hurst, célibataire; que, en l'année 1924, il a obtenu de la Cour de circuit du comté de Wayne, Etat de Michigan, l'un des Etats-Unis d'Amérique, un décret de divorce contre elle; que, le dix-septième jour d'avril 1924, il a accompli un simulacre de mariage avec une nommée Marion Scott, veuve, et que depuis lors il a toujours cohabité avec ladite Marion Scott comme étant son mari; qu'il n'y a eu ni connivence ni pardon au sujet de ce simulacre de mariage et de cette cohabitation avec ladite Marion Scott; que, relativement aux procédures en divorce, il n'y a pas eu collusion entre lui et elle, ni directement ni indirectement; considérant que la pétitionnaire a demandé l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage et lui procure tel autre redressement de griefs jugé convenable; considérant que les faits allégués ont été établis, et qu'il est à propos d'accorder à la pétitionnaire ce qu'elle demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution
du mariage.

1. Le mariage contracté entre Ethel May Hurst et Weldon Sherriff, son époux, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se
remarier.

2. Il est permis dès ce moment à ladite Ethel May Hurst de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec tout homme qu'elle pourrait légalement épouser si son union avec ledit Weldon Sherriff n'eût pas été célébrée.